

Utilisation de musique lors d'événements de danse dans votre salle

Vous organisez des événements de danse tels que des soirées dansantes, des cafés dansants, des milongas, etc., auxquels les participants aux cours ont principalement (mais pas uniquement) accès et où l'on danse librement ?

> Dans ce cas, vous avez besoin d'une licence selon le Tarif commun (TC H).

SUISA calcule la redevance pour la licence en se basant sur

- le nombre d'événements
- le nombre moyen d'invités présents
- le prix d'entrée
- le prix de la boisson alcoolisée la moins chère (si aucune boisson alcoolisée n'est servie, le prix le plus bas d'une boisson non alcoolisée).

Type de musique

- Musique enregistrée (c.-à-d. enregistrements disponibles dans le commerce à partir de CD, MP3, streaming, etc.)
- ou musique live (à l'exception des concerts)
- ou musique live et musique enregistrée

Type de musique

TAS part du principe que vous diffusez lors de vos événements de danse de la musique à partir de supports sonores, c'est-à-dire des enregistrements disponibles dans le commerce, etc. et qu'il n'y a pas de musique live sur place.

Il faut absolument en tenir compte : Si de la musique live ou de la musique enregistrée sont jouées lors de votre événement, vous devez le mentionner dans vos données.

Réduction sur la base de la convention de TAS

Si vous facturez vos événements par le biais de la convention de TANZ Association Suisse TAS, vous bénéficiez d'une réduction pouvant aller jusqu'à 30%.